

ENTENTE

DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



Programme de diffusion en arts visuels et métiers d'art de la Bibliothèque de Québec

Guide de présentation d'un projet d'exposition - 2019

Le programme de diffusion en arts visuels et en métiers d'art s'adresse aux artistes professionnels qui résident ou qui possèdent un atelier sur le territoire de la ville de Québec. Il vise aussi ceux qui sont membres d'une association de Québec. On entend par artiste professionnel toute personne :

- qui a reçu une formation professionnelle en arts visuels ou métiers d'art;
- ou qui crée des œuvres qui sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
- ou qui a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

L'artiste ne doit pas avoir exposé dans l'une des galeries des bibliothèques de la Ville de Québec depuis les 12 derniers mois et le projet d'exposition, tel que décrit, ne doit pas avoir été présenté dans la région de Québec depuis les 6 derniers mois. De plus, l'artiste doit présenter son dossier lui-même. Les projets présentés à titre posthume ne sont pas acceptés.

Il est important d'imprimer votre demande en recto seulement et sur du papier blanc. De plus, il ne faut pas la brocher ou la relier afin d'en faciliter la photocopie pour les besoins des membres du jury.

Les demandes incomplètes ou celles qui sont envoyées après la date limite d'inscription seront rejetées. Le cachet de la poste fait foi de la date d'envoi. Si la demande est remise en main propre, elle doit être déposée à l'administration de L'Institut Canadien de Québec, gestionnaire de la Bibliothèque de Québec, au 4^e étage de la bibliothèque Gabrielle-Roy afin d'obtenir un accusé de réception daté.

Notez qu'une attention particulière est portée aux projets d'exposition liés au domaine littéraire ou exploitant la matérialité de l'objet-livre, aux projets en arts numériques ainsi qu'aux artistes de la relève. Aussi, nous désirons porter à votre attention l'importance de présenter un projet qui soit clair et succinct afin que les membres du jury puissent en saisir facilement la nature, évaluer la pertinence et dégager l'intention de l'artiste. Le projet soumis au jury doit correspondre au projet qui sera réalisé en galerie s'il est accepté.

Formulaire d'inscription

Il doit être lisible puisqu'il contient les renseignements nécessaires à l'évaluation de votre dossier.

Les renseignements sur le ou les artistes : cette section précise les coordonnées du ou des artistes (s'il s'agit d'un collectif).

La démarche artistique : précise le cheminement d'un artiste, le développement de sa recherche esthétique, l'originalité, le propos et le sens de ses œuvres antérieures, la création d'un nouveau langage, etc.

La description du projet : consiste à décrire clairement le corpus présenté et à définir l'intention de travail, les sources d'inspiration, l'atmosphère souhaitée et la forme à exploiter.

Les activités éducatives : les artistes qui le désirent sont invités à présenter des activités éducatives qui pourront compléter l'exposition. Elles consistent en une présentation originale du travail de l'artiste et de sa démarche artistique sous la forme d'une conférence, d'un atelier artistique ou d'écriture, etc. qui s'adresse à une clientèle scolaire ou adulte.

Curriculum Vitae

Il ne doit pas être présenté sous la forme d'un texte en continu et ne doit pas dépasser trois pages. Le curriculum vitae doit présenter les renseignements en ordre chronologique. Chaque activité doit être précédée de son année de réalisation.

Voici les sections à inclure :

Renseignements personnels

Seuls les noms et prénoms du demandeur doivent figurer sur le curriculum vitae transmis. Tous les autres renseignements personnels doivent être inscrits sur la fiche d'identification du formulaire d'inscription. Cette fiche est confidentielle.

Formation

Diffusion des œuvres

Indiquer les prestations ayant eu lieu dans un contexte professionnel.

Emplois

Ne faire état que des emplois ayant un lien avec la carrière.

Expérience et implication dans le milieu

Prix et bourses

Commandes d'œuvres et collections

Mentionner les œuvres qui résultent d'une commande publique ou privée telle que la participation au programme d'intégration des arts à l'architecture. Nommer les œuvres faisant partie d'une collection privée ou publique.

Publications

Support visuel à joindre au dossier

Il faut inclure un cédérom ou une clef USB contenant au maximum 10 images numériques (photos des œuvres proposées ou d'œuvres récentes représentatives du projet) en format .jpg ou .gif, avec une résolution minimale de 300 dpi. Il est important que les supports informatiques soient lisibles dans l'environnement Windows au moyen de l'un des logiciels suivants : Microsoft Word, Excel, PowerPoint, Acrobat Reader version 7.0 ou antérieure.

Pour les projets en arts numériques, le support visuel exigé est une vidéo de 5 minutes maximum, en format MP4.

Il est primordial de présenter des œuvres techniquement bien photographiées afin qu'elles puissent être bien évaluées. Il est préférable que les œuvres soient prises devant un fond dépouillé (ne comprenant pas d'élément distrayant). Il faut aussi joindre une liste descriptive des clichés (nom de l'artiste, titre de l'œuvre et date de la production).

Note : le présent document a été conçu à partir des critères et exigences du Programme de diffusion en arts visuels et en métiers d'art de la Bibliothèque de Québec.